

Comment par les institutions européennes l'extraversion et la domination durables ont été instaurées chez nous

Par Prince Kum'a Ndumbe III¹

Dans un article précédent,²j'ai lancé une discussion sur les traités de transfert de souveraineté, sur les traités de vente et sur les traités de paix imposés après les campagnes militaires européennes chez nous dès 1884. Ces traités ont scellé la défaite politique, militaire, économique et spirituelle des peuples camerounais et africains dans leur ensemble face à une Europe triomphante qui a su articuler au 19^e siècle un langage commun de ses divers Etats sur l'expansion dans le monde et qui a réussi à mettre en place des stratégies politiques, militaires, économiques et culturelles de domination durable surtout envers les peuples africains. La domination des Européens sur l'Amérique était déjà achevée depuis qu'au 18^e siècle les immigrants européens avaient soit exterminé les peuples originaires des Amériques, les Indiens et autres autochtones, soit ils les avaient suffisamment maîtrisés et parqués dans des réserves. Jusqu'aujourd'hui, l'Amérique est entre les mains des descendants des immigrants surtout européens qui déterminent l'essentiel du sort de ce continent. Ces immigrants européens devenus américains se sont par la suite déclarés indépendants de leur Europe d'origine pour mettre les richesses de ce nouveau continent à leur propre profit, exclusivement. La vieille Europe alors conçoit une autre stratégie d'enrichissement après l'esclavage transatlantique et la domination sur l'Amérique du nord et du sud par ses descendants et se tourne une nouvelle fois vers le continent africain. Cette fois-ci, les nouveaux américains ayant fermé leurs portes à la vieille Europe, et la révolution industrielle rendue possible par les profits exorbitants du commerce des esclaves noirs s'étant propagé aussi bien en Europe qu'en Amérique, les esclaves deviendront inutiles sur le marché et l'esclavage sera abolie.

Urgence européenne : dominer l'Afrique !

Les machines ont besoin de produits nouveaux que sont l'huile, le coton, le caoutchouc, etc. Le marché de l'esclavage des plantations deviendra moins rentable que celui de la production industrielle qui affichera un besoin croissant de matières premières. Les Etats de la vieille Europe vont donc se lancer sur une course contre la montre pour obtenir des droits réservés sur des territoires africains et asiatiques pouvant fournir ces matières premières à l'industrie naissante. Les nouveaux maîtres blancs de l'Amérique du nord et du sud trouveront suffisamment de matières premières sur place pour l'industrie, les immenses plantations travaillées par les esclaves noirs fournissant aux machines les matières premières indispensables. Dans cette nouvelle course industrielle, chaque Etat de la vieille Europe veut produire le maximum et ne rien acheter à l'autre, chacun érige des frontières douanières

¹ Professeur habilité en sciences politiques, docteur en histoire, docteur en études germaniques.

²Ce 12 juillet 1884 qui créa le Cameroun, in : Mutations, 14 juillet 2004

excessives pour protéger sa production locale contre ses voisins européens. L'industrie a donc besoin non seulement de matières premières, mais de nouveaux marchés qui en tout cas, pour l'Europe, ne peuvent plus être en Amérique. Qui arrivera le premier sur quel territoire africain pour arracher des contrats exclusifs de monopole aussi bien pour les matières premières que pour les marchés locaux africains ? Les Anglais ont l'ambition d'avoir l'exclusivité sur les territoires allant du Cap en Afrique du Sud au Caire en Egypte, les Français ambitionnent un territoire français allant de l'Afrique Equatoriale à l'Afrique Occidentale sans qu'une autre puissance n'entrecoupe la moindre parcelle, les Portugais rêveront de maîtriser la zone allant de l'Angola au Mozambique sans interruption, les Belges viseront un énorme territoire au Congo, les Allemands, derniers venus sur cette scène d'ambition coloniale, rêveront d'un empire d'Afrique centrale allant du Cameroun en Tanzanie, sans interruption. Sur cette course pour l'obtention de traités et de concessions en Afrique, les Français et les Anglais s'affronteront en terre africaine, le danger d'une guerre entre nations européennes pour le partage des exclusivités en Afrique menace d'éclater et d'embrasser l'Europe elle-même. Or une guerre européenne en Afrique déstabilisera nécessairement l'Europe elle-même et risquera de modifier le paysage politiques et les frontières nationales. Or certaines jeunes nations comme l'Allemagne qui venait de parachever son unité nationale juste en 1871 dans une guerre gagnée contre la France – le Reich allemand sera proclamé à Versailles après la victoire militaire contre la France !- ne souhaiteraient en aucun cas une nouvelle guerre au sein de l'Europe car elles remettrait en cause les frontières existantes. Le Chancelier Bismarck qui dans sa stratégie visait l'équilibre des forces en Europe sans une guerre, invitera les Européens pour qu'ils s'assoient autour d'une table et s'entendent sur la navigation du fleuve Congo, axe de communication stratégique pour toutes ces puissances européennes, et en réalité sur un partage pacifique des territoires africains entre Européens. C'est ainsi qu'il conviera les puissances européennes à Berlin pour la fameuse conférence appelée « Conférence sur le Congo » ou « Conférence de Berlin » qui se tiendra de novembre 1884 à février 1885. Chaque puissance européenne s'activera alors à signer avant novembre 1884 des traités lui donnant des droits de transfert de souveraineté sur tel ou tel territoire africain afin de pouvoir les exhiber à la conférence de Berlin et de dire aux autres Européens: ce territoire est déjà français, anglais, allemand, portugais, etc., ce n'est plus la peine d'en discuter pour le partage ! C'est dans ce contexte qu'il faut placer les traités camerouno-germaniques des 11, 12 juillet 1884 et suivants. A la conférence de Berlin, les Européens s'entendront pour faire la paix en Europe, et pour diriger leur force militaire commune contre les Africains afin de les dominer de force, sans que les Européens aient à s'entredéchirer.

Le déficit de connaissances des réalités internationales chez les Camerounais

Ce qui frappe à la relecture de ces traités, c'est que les dirigeants africains de l'époque, même si certains aspiraient au développement comme en Europe, parce que eux-mêmes ou leurs fils avaient séjourné en Europe, n'étaient pas informés de la stratégie globale des Européens contre l'Afrique. Les royaumes africains eux-mêmes, détruits ou déstructurés après plus de quatre siècles d'esclavage transatlantique, ne parvenaient plus à concevoir une politique de relations internationales basée sur autre chose que le commerce avec les Européens, selon les besoins des marchés occidentaux. Les chancelleries africaines du 19^e siècle d'autre part ne communiquaient plus vraiment entre elles, et seront incapables de concevoir une stratégie d'ensemble africaine ou même régionale, pouvant contrer la nouvelle stratégie européenne sur notre continent.

Au Cameroun, il n'y aura aucune stratégie commune des différents royaumes, il n'y aura pas une véritable communication ou diplomatie de défense des intérêts africains face à une

Europe agressive. Chacun pensera de prime abord à ses propres petits intérêts qu'il pourrait obtenir auprès des marchands européens. En signant ces traités, les rois camerounais ne se rendaient pas compte qu'ils signaient la mort de leur propre règne et la mise sous tutelle de leurs territoires sous domination européenne. Les rois qui résisteront ne bénéficieront pas d'une alliance globale de la résistance. Ils se battront seuls face à une puissance concertée des forces européennes contre l'Afrique et seront souvent trahis par leurs propres frères voisins, au profit de l'envahisseur européen, ceux-là comptant sur le pillage des biens du frère pour s'enrichir davantage. Ils ne comprenaient pas qu'ils creusaient leur propre tombe par la trahison du frère et qu'ainsi, ils perdaient définitivement leur propre indépendance.

Comment après la signature des traités, furent-ils de transfert de souveraineté ou de paix, le Cameroun s'installa-t-il dans une domination structurelle et durable de l'Europe ? Qu'est-ce que le colon allemand mit en place de si efficace pour que jusqu'aujourd'hui nous demeurions sous la coupe de l'Europe et de leurs institutions ?

L'implantation des structures de domination politiques, juridiques et militaires

Les différents accords et traités signés avec les Anglais bien avant la colonisation, comme celui du 8 juillet 1859 abolissant tous les sacrifices humains, en vue d'un culte païen, ou de toutes autres cérémonies ou coutumes, ou l'accord anglo-duala du 13 décembre 1861 interdisant la pratique du meurtre par représailles sous peine de représailles militaires anglaises indiquent déjà la fragilité institutionnelle des rois de la côte qui ne soumettent pas ces réformes sur les us et coutumes à leurs propres institutions internes, mais à des règlements internationaux bilatéraux. Il en va de même des traités sur l'interdiction du commerce des esclaves du 10 juin 1840, du 7 mai 1841, du 29 avril 1852, de la déclaration anglaise du 25 avril 1842 menaçant King Bell (Lobe Bebe) de violentes représailles ou des conférences, accords ou traités sur le commerce, comme ceux du 17 décembre 1850, du 14 janvier 1856, etc. Nous constatons ainsi que bien avant la colonisation allemande, la juridiction du « Cameroun » était déjà assez soumise aux lois et règlements européens, parfois à travers la corruption des rois qui encaissaient de fortes sommes ou marchandises de valeur avant de signer, ou alors par la force de dissuasion des navires de guerres européens.

Après la conférence de Berlin, les traités signés par nos rois permettaient à l'Allemagne de s'installer à « Cameroun », malgré la résistance dirigée par Lock Priso (Kum'a Mbape). A l'issue de la Conférence de Berlin cependant, la carte du nouveau Cameroun était définitivement tracée, dans un compromis intra européen, sans pour autant que les rois et peuples camerounais le sachent ni soient informés. Les décisions de la Conférence de Berlin furent comme un traité international consacrant l'extension de l'Europe sur l'Afrique. La part réservée aux Africains fut celle de la soumission pure et simple. Le Cameroun allemand devint ainsi un protectorat de l'Empire, formule que l'Allemagne préféra utiliser dans toutes ses concessions coloniales. Désormais, seul l'Empereur d'Allemagne et ses représentants dont le chancelier du Reich, le Ministre des colonies, le gouverneur au Cameroun, et les chefs de circonscriptions décidaient du sort de notre pays en excluant les dignitaires africains de toute décision politique, juridique, militaire ou économique. Les grandes décisions sur le Cameroun étaient dorénavant prises hors du Cameroun et par des non Camerounais. Aussi bien la politique que le droit devinrent des facteurs d'extraversion durables.

Pour s'assurer de l'efficacité de cette mesure, et de la docilité des Camerounais qui ne cesseront de se rebeller et d'organiser des insurrections anticoloniales, la « Schutztruppe », l'armée du protectorat, sera précédée dans sa création par l'institutionnalisation de la police par

décision du 16 octobre 1891. Composée d'officiers allemands et de soldats noirs, au début venant du Togo, du Dahomey et d'autres pays de l'Afrique de l'ouest, et par la suite majoritairement camerounaise, la Schutztruppe achèvera la conquête militaire et assurera l'ordre colonial, quoique précaire.

La structuration de la domination économique

Pour asseoir leur domination, les Européens vont immédiatement s'attaquer au monopole commercial de l'import-export détenu jusque-là par les duala. Ceux-ci avaient réussi à imposer pendant des siècles aux Européens de rester sur le fleuve Wouri et de ne pas pénétrer à l'intérieur du pays pour faire du commerce. Quant aux peuples de l'intérieur, les duala avaient là aussi réussi à éloigner les autres du port. Ainsi, pouvaient-ils jouer les intermédiaires entre les Camerounais de l'intérieur et les commerçants européens bloqués sur le Wouri. Pour les obliger à céder leur monopole, les Allemands avec l'aide des Anglais vont organiser plusieurs blocus commerciaux, dont le premier aura lieu contre les Deido le 12 septembre 1884. Un autre blocus suivra en 1886 – cette fois-ci répondu par un contre blocus des duala qui interdirent aux Européens même l'approvisionnement en eau potable et en bois de cuisine. En juillet 1889, douze sociétés allemandes et anglaises lancent un nouveau blocus de six mois contre les intermédiaires duala. En 1900, les Européens ont enfin pu établir 92 comptoirs à la côte et à l'intérieur du pays. Le gouverneur finira par interdire purement et simplement tout commerce aux duala par arrêté du 19 juin 1895. Un autre arrêté de police du 22 mai 1895 interdisait aux duala d'employer des ouvriers wey, disponibles dans la région. Les contrevenants étaient mis en prison. Les Européens obligeront les duala à servir dorénavant de comptables et de vendeurs dans les comptoirs des blancs. La chasse qui rapportait beaucoup grâce au commerce de l'ivoire sera aussi interdite aux duala par arrêté du 12 février 1890.

La monnaie de troc dans les transactions commerciales, le « kroo » (kru, croo ou crew) sera aussi dévaluée systématiquement jusqu'à sa suppression et son remplacement par le Mark du Reich. En effet, le kroo se décomposait en 4 keg, 8 piggin, 16 bar et valait 20 Mark en 1884. Cette monnaie de troc exprimait les quantités de marchandises à échanger contre d'autres. Ainsi, 100 kg de palmistes, 10 gallons d'huile de palme ou 2 livres d'ivoire valaient 1 kroo. Le kroo fut très vite dévalué à 12 Mark, puis à 10 Mark, avant d'être remplacé par le Mark par un décret du gouverneur allemand du 6 avril 1894. Il en sera de même de la douane, appelée « kumi » à la côte camerounaise. Il y avait quatre douanes qui rapportaient en 1885 à leurs rois les sommes ci-après : 10.000 Mark pour King Bell (Ndumb'a Lobe), 6000 Mark à King Akwa (Dika Mpondo), 3000 Mark à Lock Priso (Kum'a Mbape) de Bonabéri et 2200 Mark à Jim (Epee) Ekwalla de Deido. Ces douanes aussi seront progressivement supprimées et il n'y aura plus qu'une douane allemande.

La puissance économique des Camerounais de la côte sera donc réduite à néant, et ces Camerounais seront mis au service d'une nouvelle économie dominée et orientée exclusivement vers la métropole coloniale. C'est ainsi que l'Allemagne va instaurer les grandes sociétés de concession, la « Société Nord-Ouest Cameroun » et la Société « Sud Cameroun » qui occuperont d'immenses territoires avec des pouvoirs exorbitants sur les biens et les populations. Ainsi naîtront les grandes plantations européennes aujourd'hui connus sous le nom de CDC qui ne seront pas là pour produire des denrées alimentaires pour nos populations, mais pour produire les matières premières dont les industries européennes auront besoin : café, cacao, banane, caoutchouc, huile palme, palmiste, etc. et dont nous ne maîtriseront ni la consommation, ni les prix. Les routes et voies de chemin de fer seront

construits des lieux de ces plantations ou alors des réserves minières au port de Douala pour l'exportation vers l'Europe, et le terminus de Bonabéri jouera un rôle prépondérant pour ces exportations venant du grand nord, de l'ouest ou du territoire sous mandat britannique de l'époque, donc du nord-ouest et du sud-ouest. N'oublions pas que le pont du Wouri ne fut construit que de 1952 à 1954 ! Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le port de Bonabéri perdit au fur et à mesure son importance pour l'import-export !

Mais pour pouvoir attribuer ces immenses territoires à des firmes privées allemandes, il fallait d'abord régler la question foncière. Et ce problème devait être réglé sur l'ensemble du territoire. Les Camerounais estiment que les terres leur appartiennent et qu'il n'existait pas de terres vacantes, chaque royaume ou communauté connaissant les frontières de son territoire. Les Allemands vont cependant déclarer par « Décret de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne du 15 juin 1896 sur la création, l'acquisition et les donations ou ventes des terres de la couronne, ainsi que sur l'acquisition et les donations ou ventes des terrains dans le protectorat du Cameroun » que les terres camerounaises vacantes deviennent terres de la couronne allemande, donc appartenant à l'Allemagne, et seuls les fonctionnaires allemands, parfois secondés par les missionnaires, statueront sur le caractère vacant des terres. Le « Grundbuch », livre foncier, sera instauré et placé sous la juridiction allemande pour préserver des droits de personnes privées, européennes surtout, africaines dans certains cas. L'Empereur signera par la suite un autre « Décret de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne du 14 février 1903 sur l'expropriation de la propriété foncière dans les protectorats en Afrique et dans le Pacifique ». Le décret d'application sera signé le 12 novembre 1903. Dix ans plus tard, le 15 janvier 1913 à 16H50, le Chef de circonscription publiera à Douala un arrêté d'expropriation concernant 37 terrains entre Bonanjo et Akwa d'une superficie totale de 6 ha 77 a 28 m², même les terrains de Rudolf Duala Manga, roi des Bell, ne seront pas épargnés. La réaction des rois duala ne se fit pas attendre. Rappelant leur pétition du 8 mars 1912, ils adresseront le même jour de la publication de l'arrêté d'expropriation, donc le 15 janvier 1913, une requête en annulation de cette mesure administrative au Parlement allemand, le Reichstag, pour abus de pouvoir et violation de traité du 12 juillet 1884. Cette violation sera reprise en détail dans leur lettre de protestation du 20 février 1913. Les Allemands, devenus maîtres absolus du territoire, élimineront Duala Manga Bell et son compagnon Ngoso Din par pendaison le 8 août 1914. Nous reviendrons sur cet assassinat dans un autre article.

La leçon à retenir est que les terres, le commerce, l'agriculture, bref toute l'économie sera désormais extravertie, c'est-à-dire orientée essentiellement vers l'extérieur, vers la satisfaction des besoins des sociétés européennes au détriment des besoins locaux des Camerounais eux-mêmes et sera essentiellement dirigée par eux. Nous n'avons pas réussi jusqu'aujourd'hui, donc 120 ans après, à inverser le cours des choses, et notre économie est toujours au service des Européens d'abord.

Le contrôle et l'orientation de notre intelligence et de notre spiritualité par l'Europe

Je voudrais terminer ce regard sur notre passé par une réflexion sur l'institutionnalisation de l'extraversion culturelle et spirituelle. Les rois avaient permis aux missionnaires de s'installer avant la colonisation pour prêcher l'évangile. Les missionnaires baptistes anglais s'activaient au Cameroun depuis 1845 et le plus célèbre fut Alfred Saker. Une fois le territoire devenu allemand, ils proposèrent eux-mêmes de se retirer. A l'issue de la conférence des missionnaires allemands tenue à Brème du 27 au 29 octobre 1885 pour l'évangélisation du Cameroun, les protestants allemands demandèrent aux baptistes anglais s'ils ne pouvaient pas continuer leur mission. Ceux-ci, dans une réponse du 24 mars 1886, estimèrent que les

changements politiques au Cameroun demandaient une évangélisation par des missionnaires allemands pour cadrer avec la politique générale de colonisation allemande. C'est ainsi que les protestants allemands, peu expérimentés, et craignant la concurrence catholique, demandèrent à la mission de Bâle en suisse (Basel Mission), de langue allemande, de s'engager au Cameroun. Ils s'installèrent donc d'abord à Douala, puis sur toute la côte, comme les rapports annuels de la société des missions Evangéliques de Bâle surtout depuis 1888 l'indiquent avec force détails. En 1887 la Mission de Bâle comptait chez nous 172 chrétiens avec 96 candidats au baptême, 7 écoles et 238 élèves. En 1910, elle dénombrait 10.353 chrétiens, 2289 candidats au baptême, 247 écoles et 11785 élèves. Les catholiques, sous l'impulsion des Pères Pallotins de Limburg, s'établiront aussi au Cameroun en important eux aussi le christianisme dans son interprétation occidentale et eurocentrique. L'école laïque du gouvernement allemand débutera le 24 février 1887 avec 32 élèves sous la direction de Theodor Christaller à Bonamandone/Douala. Depuis, nous aurons parallèlement à l'évangélisation, l'école occidentale assurée par les missions et par l'Etat colonial ou postcolonial. Le contenu des enseignements, la méthodologie et l'examen des leçons assimilées restent essentiellement importés, extravertis et étrangers à notre environnement, à notre histoire politique, à notre droit, à notre philosophie, à notre culture et à nos prouesses scientifiques accumulées au fil des millénaires. Il en est de même d'une église chrétienne qui ne s'éloigne pas de l'interprétation eurocentrique du message biblique et qui rejette avec une extrême violence les acquis de la spiritualité africaine non conforme aux visions occidentales. Mais les questions de l'acculturation de notre école et de nos églises méritent un développement à part dans le cadre d'un débat à dimension nationale.

Pour sortir de cette extraversion de nos structures politiques, juridiques, économiques, culturelles ou religieuses, il faudra une bonne dose de courage politique, d'unité d'action et d'invention de nouvelles voies. Sans cette espèce de renaissance, nous continuerons à patauger dans le développement du sous-développement et nous n'aurions retenu aucune leçon de l'histoire, ni de la nôtre, ni de celle de nos relations avec les autres.